

Notice à M. l'Ambassadeur A. HegnerRépublique de Malte

1. Lors de la première visite que l'Ambassadeur maltais, M. J.Mallia, avait faite en Suisse en 1972, il avait fait savoir à M. l'Ambassadeur Gelzer que les autorités maltaises apprécieraient de recevoir M. P. Graber en visite officielle. Il lui avait été répondu que le calendrier du Chef du Département ne permettait pas d'envisager un voyage à Malte à moyen terme. Depuis lors notre direction n'a plus eu de contacts directs avec les autorités maltaises.

En 1973 le Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, M. Dom Mintoff, avait reçu M. l'Ambassadeur Marcionelli de façon discourtoise et fort peu diplomatique (voir lettre Rome 4.6.1973 transmise séparément). M. l'Ambassadeur Monfrini a présenté ses lettres de créances le 7.4.1976; nous n'avons pas reçu de rapport sur ses entretiens avec le Premier Ministre.

En 1974 des dispositions ont été prises pour permettre à notre mission diplomatique en Italie de correspondre directement avec la République de Malte. Rome devrait être à même de vous donner des renseignements complémentaires sur l'état de nos relations bilatérales.

2. Coopération technique

Le projet suisse d'assistance technique "Malta-Swiss Electronics Training Center" prendra fin en automne 1977; il est prévu d'en remettre la direction en mains maltaises. La "TZ" envisage une 2e phase de follow-up à partir de cette date - coût approximatif de l'opération: environ 300'000 francs. Les autorités maltaises, invitées à donner leur avis à ce sujet,

- 2 -

n'ont pas encore donné de réponse. Un nouveau ministre de l'éducation devrait être nommé en novembre 1976. La "TZ" prendra une décision définitive quant à la 2e phase dès l'arrivée du nouveau ministre.

La "TZ", d'entente avec M. Piot, Directeur de la Division de l'agriculture, n'a pas l'intention de mettre sur pied un projet dans le domaine agricole. Raisons évoquées par "TZ": produit social brut maltais trop élevé: 1'060 US\$ par tête d'habitant; difficultés de coopération avec les autorités maltaises (mêmes constatations faites par le BIT); manque de spécialistes suisses pour agriculture méditerranéenne. (Voir en annexe lettre "TZ" du 25.5.1976 -M. Wiesmann, tél.34.76).

3. Echanges commerciaux

M. Lusser, Division du commerce relève les rapports assez peu cordiaux existant entre la Suisse et la République de Malte et le protectionisme outrancier pratiqué sur l'île. L'ouverture à Malte par les Chinois d'une petite fabrique de chocolat a eu pour effet de bloquer nos exportations de chocolat vers ce pays.

Malte malgré une surface vinicole restreinte exportait de grandes quantités de vin en Suisse. Le Service fédéral de l'hygiène publique ayant constaté que les vins étaient truqués, des explications furent demandées aux autorités maltaises. Ces dernières proposèrent d'envoyer des échantillons pour contrôle, puis s'ils sont conformes à nos normes de pouvoir continuer à nous livrer du vin. Les importateurs sont plutôt réticents; la question est en suspens. M. Lusser est prêt à vous donner tout renseignement complémentaire.

H. Cuennet

Copie: Ambassade de Suisse à Rome Ba 28. Juni 76 16.

M. A. Hugentobler
M. C. Caritsch